

# GALA DES PRIX DISTINCTION 2019

## CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles les participants doivent être membres de la Chambre de commerce Haute-Yamaska.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ✓ Remplissez le formulaire d'inscription ci-joint.
- ✓ Cochez la catégorie dans laquelle vous voulez vous présenter. Notez que vous avez la possibilité de vous inscrire dans la catégorie Innovation, Développement durable ou Femme d'exception en plus de la première catégorie. Assurez-vous que votre candidature rejoint les exigences de la catégorie choisie. En cas de doute, vous pouvez contacter la permanence au 450 372-6100, poste 1.
- ✓ Veuillez faire compléter la lettre d'attestation de santé financière par votre institution financière ou votre comptable (CPA) attestant de la bonne santé financière de votre entreprise.
- ✓ Présentez votre entreprise ainsi que ses réalisations dans un document d'une à cinq pages maximum. Vous pouvez également ajouter toute information que vous jugez pertinente.

La Chambre de commerce Haute-Yamaska garantit la confidentialité des dossiers de mise en candidature. Ceux-ci seront détruits après l'analyse des dossiers, sauf avis contraire de l'entreprise participante.

Envoyez votre formulaire d'inscription (selon les modalités ci-dessus) **avant vendredi le 15 février 2019 à 17 h** par courriel à [j.roy@cchyr.ca](mailto:j.roy@cchyr.ca). Un accusé de réception vous sera envoyé.

## ENTREVUE AVEC LE JURY

Cette année encore, le jury sera composé uniquement de personnes provenant de l'extérieur de la région de la Haute-Yamaska.

Le jury rencontrera chaque entreprise inscrite lors d'une entrevue de 15 à 20 minutes. Les entrevues auront lieu en mars 2019.

Afin de vous permettre de vous préparer à l'entrevue, les critères d'évaluation seront disponibles sur le site Internet de la CCHYR ou sur demande via la permanence au début du mois de mars.

## DÉVOILEMENT DES FINALISTES

La soirée de dévoilement des candidatures qui seront retenues pour chaque catégorie identifiée au Gala aura lieu mercredi le 10 avril 2019. Nous vous ferons parvenir une invitation.

## GALA

Le Gala se tiendra vendredi le 10 mai 2019 et aura lieu à l'Hôtel Castel et Spa Confort.

# GALA DES PRIX DISTINCTION 2019

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Secteur d'activité</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Année de fondation</b>	<b>Principaux dirigeants</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nombre d'employés</b>	
Temps plein	<input type="text"/>
Temps partiel	<input type="text"/>

### COORDONNÉES

<b>Numéro</b>	<b>Rue - route rurale – case postale</b>	<b>App.</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Ville - village</b>	<b>Province</b>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Code postal</b>	<b>Téléphone</b>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Site web</b>	<b>Courriel</b>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

### RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE CANDIDATURE

<b>Nom du responsable de la candidature</b>	<b>Titre</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Courriel</b>	<b>Téléphone (si différent)</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Catégorie(s) sélectionnée(s)</b>	
Inscrire la catégorie dans laquelle vous voulez vous présenter. Notez que vous avez la possibilité de vous inscrire dans la catégorie Innovation, Développement durable ou Femme d'exception en plus de la première catégorie.	
<b>Catégorie I</b>	
<input type="text"/>	
<b>Catégorie II</b>	
<input type="text"/>	



# GALA DES PRIX DISTINCTION 2019

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### Texte de présentation (100 mots)

Dans l'éventualité où votre entreprise est retenue à titre de finaliste, nous aurons besoin d'un texte de présentation. Ce dernier sera utilisé le soir du Gala.

### Chanson du lauréat

Lors du Gala des Prix Distinction 2019, les lauréats de la 33<sup>ème</sup> édition auront la chance de monter sur scène en ayant comme trame de fond la chanson de leur choix.

**Titre**

**Artiste**

--	--

### Déclaration de la personne responsable

Je déclare que tous les renseignements contenus dans le dossier de candidature sont vrais et que j'ai été dûment autorisé à les fournir.

**Signature du candidat** \_\_\_\_\_ **Date** \_\_\_\_\_

*La Chambre de commerce Haute-Yamaska garantit la confidentialité des dossiers de mise en candidature. Ceux-ci seront détruits après l'analyse des dossiers, sauf avis contraire de l'entreprise participante.*

*Envoyez votre formulaire d'inscription (selon les modalités ci-haut mentionnées) avant le vendredi 15 février 2019 à 17h par courriel à [j.roy@cchyr.ca](mailto:j.roy@cchyr.ca). Un accusé de réception vous sera envoyé.*



# GALA DES PRIX DISTINCTION 2019

## DESCRIPTION DES CATÉGORIES

**Agriculture et Agro-alimentaire :** Vise à reconnaître les producteurs agricoles et les artisans transformateurs des produits du terroir qui se sont distingués par la qualité de leurs produits, la créativité de leur stratégie de commercialisation et/ou de distribution, leur innovation ainsi que leur croissance.

**Organisme communautaire et économie sociale :** Vise à reconnaître les organismes communautaires et à économie sociale qui se sont distingués par le développement de projets, la qualité de leurs services et leur capacité à innover et à mettre en place des stratégies de visibilité uniques afin de faire connaître leurs produits et services.

**Commerce de détail de 15 employés et moins :** Vise à reconnaître les commerces ayant pignon sur rue et qui s'adresse aux consommateurs. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, le design intérieur et extérieur, la stratégie de commercialisation, le développement et la croissance de l'entreprise, devenant un exemple à suivre pour tous les commerçants. Cette catégorie inclut également les commerçants en restauration.

**Commerce de détail de plus de 15 employés :** Vise à reconnaître les commerces ayant pignon sur rue et qui s'adresse aux consommateurs. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, le design intérieur et extérieur, la stratégie de commercialisation, le développement et la croissance de l'entreprise, devenant un exemple à suivre pour tous les commerçants. Cette catégorie inclut également les commerçants en restauration.

**Entreprise de services de 15 employés et moins :** Vise à reconnaître les entreprises de services qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité.

**Entreprise de services de plus de 15 employés :** Vise à reconnaître les entreprises de services qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité.

**Entreprise ou événement touristique :** Vise à reconnaître les attractions touristiques et événements qui se sont distingués par la qualité du service à la clientèle, par l'expérience client ainsi que par leur apport dans la région. Doit avoir mis la Haute-Yamaska en évidence et avoir su attirer un nombre important de touristes.

**Jeune entreprise :** Vise à reconnaître les jeunes entreprises en affaires depuis moins de 3 ans qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, par leur progression, par leur stratégie de visibilité (réseaux sociaux, site web, boutique en ligne) ainsi que par leur capacité à innover.

**Relève d'entreprise :** Vise à reconnaître l'entreprise qui a entamé ou qui a réussi avec succès le processus de transfert d'entreprise interne ou externe (famille-cadre-employé). Le processus doit être en action depuis au moins un an.

**Entreprise manufacturière de 20 employés et moins :** Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

**Entreprise manufacturière de plus de 20 employés :** Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

**Innovation :** Vise à reconnaître l'entreprise s'étant démarquée par le développement et la mise en place de procédures, de produits ou de politiques innovatrices dans son secteur et qui a eu un impact majeur pour l'entreprise.

**Développement durable :** Vise à reconnaître l'entreprise qui s'est démarquée en posant des actions visant à contribuer au bien-être des employés et de la société en général tout en diminuant les impacts négatifs sur l'environnement. L'entreprise doit avoir obtenu des résultats significatifs.

**Femme d'exception — Orchidée de l'année :** Vise à reconnaître l'entrepreneure qui se sont démarquée dans la dernière année par ses accomplissements professionnels et son implication sociale dans la région.